

**Rapport sur le prix et la
qualité du service public
de l'eau potable
(RPQS)**



2023

Sommaire

I-	Introduction	p.3
II-	Fonctionnement du service d'eau potable	p.4
	1- Territoire et mode de gestion	
	2- Les branchements	
III-	Contrat de délégation de service public	p.6
	1- Contexte	
	2- Avenant	
IV-	Les ressources	p.7
V-	Les ouvrages	p.8
	1- Les installations de production et de stockage	
	2- Les canalisations	
	3- Les compteurs	
VI-	Les volumes	p.14
	1- Les volumes produits	
	2- Les volumes exportés et importés	
	3- Les volumes consommés	
VII-	Tarification et recettes	p.21
	1- Tarification	
	2- Produits et charges du service pour le délégataire	
VIII-	Performances du service	p.23
	1- Qualité de l'eau	
	2- Service à l'utilisateur	
	3- Gestion technique, patrimoniale et financière du délégataire	
	4- Travaux d'investissement	
IX-	Conclusion et perspectives	p.28

I- Introduction

Le SIAEP Vayres et Tardoire, créé au 1^{er} janvier 2019, détient la compétence « eau potable » sur 11 communes. Il lui revient d'organiser et d'assurer le service de la production et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

La gestion du service eau potable a été confiée par voie de délégation de service public à un exploitant, la société SAUR. Ce contrat a été établi pour une prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 10 ans.

Ce contrat de délégation fait l'objet, en vertu des dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un rapport annuel du délégataire.

Le présent rapport concerne le service de l'eau sur l'ensemble du syndicat au titre de l'année 2021. Il est établi conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

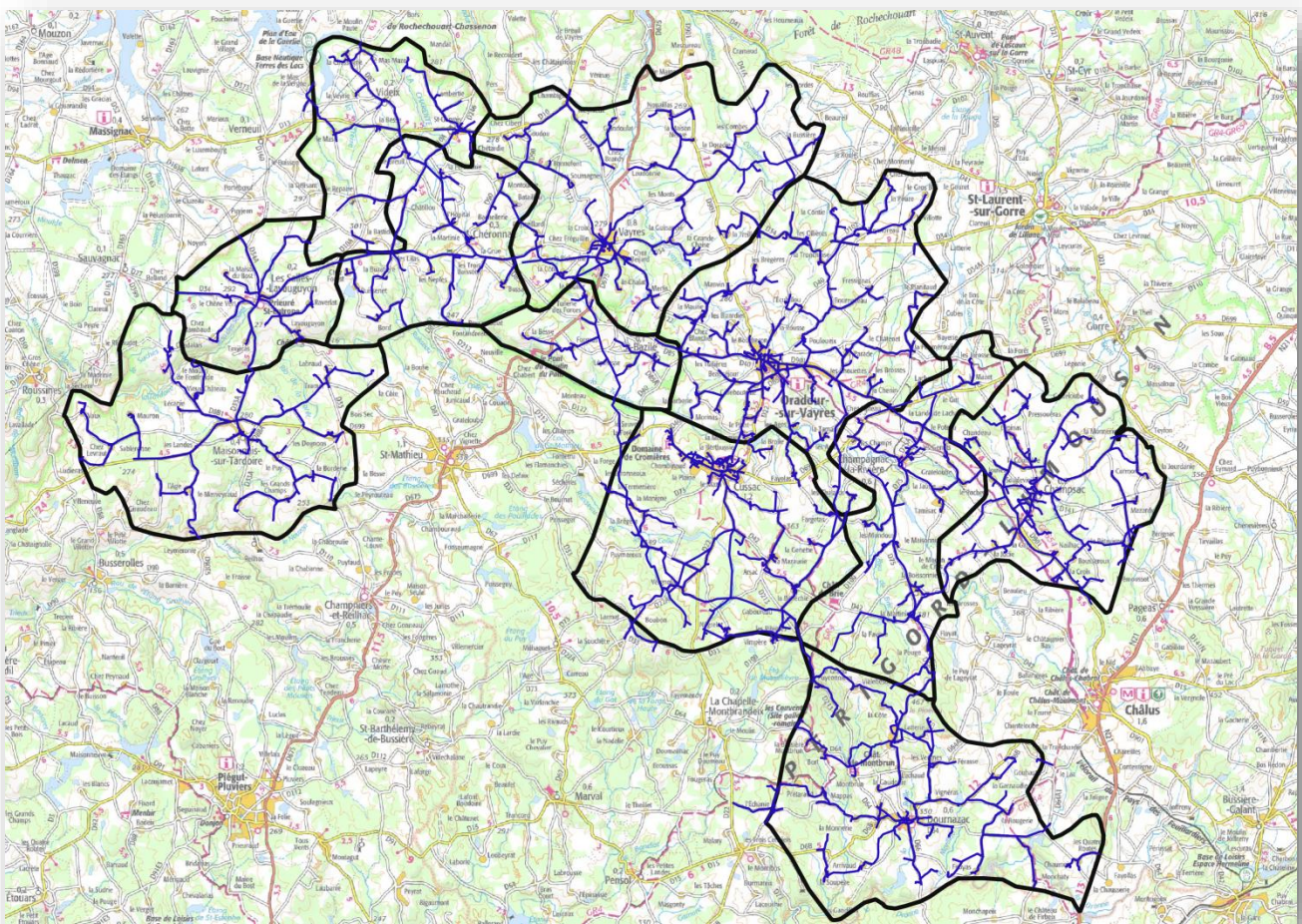


Figure 1 : réseau d'eau potable

L'année 2023 en chiffre

- **439 650 m³** distribués dont **425 689 m³** produits
- **474,5 km** de réseau
- **5 173** branchements dont 21 neufs
- **81,36 %** de rendement

II- Fonctionnement du service d'eau potable

1- Territoire et mode de gestion

Le territoire géographique du syndicat comprend les communes suivantes :

- Champagnac-la-rivière
- Champsac
- Chéronnac
- Cussac
- Dournazac
- Les-Salles-Lavauguyon
- Maisonnais-sur-Tardoire
- Oradour-sur-Vayres
- Saint-Bazile
- Vayres
- Videix

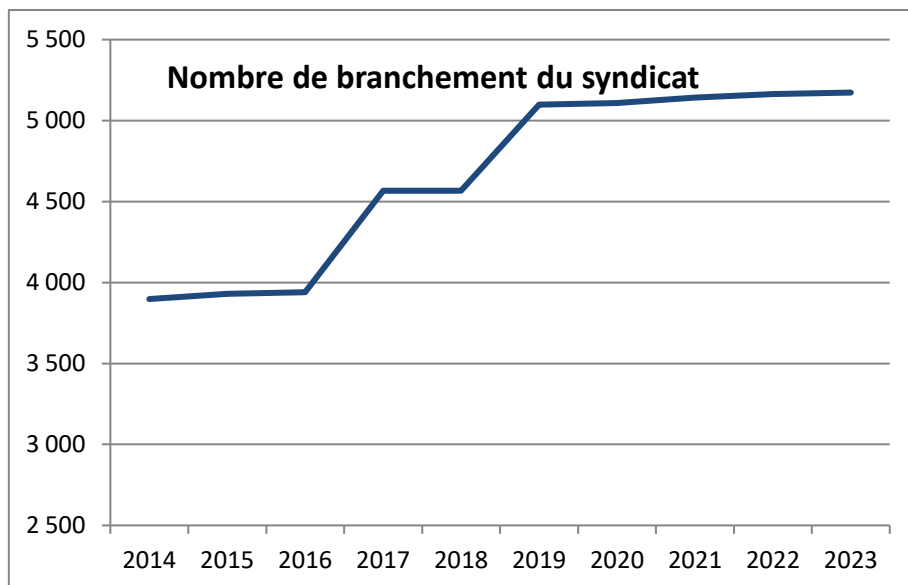
Le service public d'eau potable du SIAEP Vayres et Tardoire est délégué à la société SAUR, via un contrat d'affermage pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

2- Les branchements

La répartition des branchements selon la commune est la suivante au 31 décembre de chaque année :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1 en %
Champagnac-la-rivière	405	410	416	417	418	418	0 %
Champsac	477	477	477	478	481	482	0,2 %
Chéronnac	262	261	262	267	272	272	0 %
Cussac	815	827	828	837	833	836	0,4 %
Dournazac	613	604	601	611	611	612	0,2 %
Les Salles Lavauguyon	(165)	165	166	166	165	162	-1,8 %
Maisonnais-sur-Tardoire	(349)	345	348	352	354	358	1,1 %
Oradour-sur-Vayres	1119	1135	1136	1135	1 146	1 152	0,5 %
Saint-Bazile	114	113	112	114	113	113	0 %
Vayres	594	595	596	598	601	598	-0,5 %
Videix	167	167	166	167	169	170	0,6 %
TOTAL	4 566	5 099	5 108	5 142	5 163	5 173	0,19 %

() : valeurs non prises en comptes dans le total, car intégration des deux communes en 2019.



Le nombre de branchements par commune reste assez constant. L'augmentation du nombre de branchement en 2017 est due à l'intégration de la commune de Dournazac, puis en 2019, à l'intégration des communes de Maisonnais sur Tardoire et les Salles Lavauguyon.

La répartition des branchements selon leur consommation par commune est la suivante :

Commune	Total 2023	Particuliers et autres			Communaux
		<200m ³ /an	200<conso>6 000m ³ /an	>6000m ³ /an	
Champagnac-la-rivière	418	396	10	0	12
Champsac	482	440	30	1	11
Chéronnac	272	258	5	0	9
Cussac	836	777	34	1	24
Dournazac	612	583	19	0	10
Les Salles Lavauguyon	162	155	1	0	6
Maisonnais-sur-Tardoire	358	334	14	0	10
Oradour-sur-Vayres	1 152	1 083	36	0	33
Saint-Bazile	113	105	2	0	6
Vayres	598	564	18	0	16
Videix	170	157	7	0	6
TOTAL	5 173	4 852	176	2	143
Représentativité		93,79 %	3,4 %	0,04 %	2,76 %

85 % des branchements (4 383) consomment moins de 100 m³/an, pourcentage en augmentation par rapport à l'année précédente qui était de 79%.

La part des très gros consommateurs s'élève à 0,04 %. Il s'agit de l'entreprise Delouis à Champsac et l'EHPAD de Cussac.

La part des branchements communaux s'élève à 2,76 %.

III- Contrat de délégation de service public

1- Contexte

Le contrat se caractérise par l'exécution des missions suivantes :

- 1- le droit exclusif pour le fermier d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation ;
- 2- la gestion du service inclut :
 - ❖ L'exploitation avec notamment l'entretien et la surveillance des installations
 - ❖ La réalisation des travaux mis à la charge du délégataire
 - ❖ Les relations avec les usagers des services
 - ❖ La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service
 - ❖ Le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service
 - ❖ La continuité du service avec la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté 24h/24h
- 3- L'obligation pour le fermier de fournir à la Collectivité tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations ;
- 4- Les ouvrages à usage municipal, collectif ou d'incendie ne font pas partie des biens délégués (pour ces ouvrages la limite du domaine délégué est la vanne d'isolement y compris celle-ci)

2- Avenant N°1

L'avenant n°1 du **26 juin 2019** intègre au contrat les communes de Maisonnais sur Tardoire et les Salles Lavauguyon avec résiliation anticipée du contrat « Val de Tardoire », à compter du 1^{er} juillet 2019. L'impact des achats d'eau en gros, dans la formule d'indexation a entraîné une hausse de la rémunération du délégataire au 1^{er} juillet 2019.

3- Avenant N°2

L'avenant n°2 du **1^{er} juillet 2020** stipule que les achats d'eau au SIAEP de NEC (Nord Est Charente) sont pris en charge par le SIAEP Vayres et Tardoire entraînant une baisse de la rémunération du délégataire au 1^{er} juillet 2020.

IV- Les ressources

Le service compte 8 captages, 2 forages et 2 puits. Les ressources sont **exclusivement souterraines**.

Nom de la ressource	Mise en service	Capacité nominale (m3/h)	Débit autorisé (m3/h)	Commune
Puits des Courrières	1983	25	28	Vayres
Puits des Ribières	1979	23	25	Cussac
Captage de Montvallon	1990	20	20	Champsac
Captage la Richardie	2006	15	15	Vayres
Forage de Nailhac	1990	9		Champsac
Captage les Pradelles	1973	8	8	Champsac
Forages des Liades	1970	6	10	Cussac
Captages de Vergnolas (1&2)	1980	Gravitaire		Cussac
Captages de Négrelat (3&4)	2004	Gravitaire		Cussac
Captages de Latterie	2000	Gravitaire		Dournazac
Captages de la Favinie	1988	Gravitaire		Champagnac
Captage de la Judie	1989	Gravitaire		Champagnac

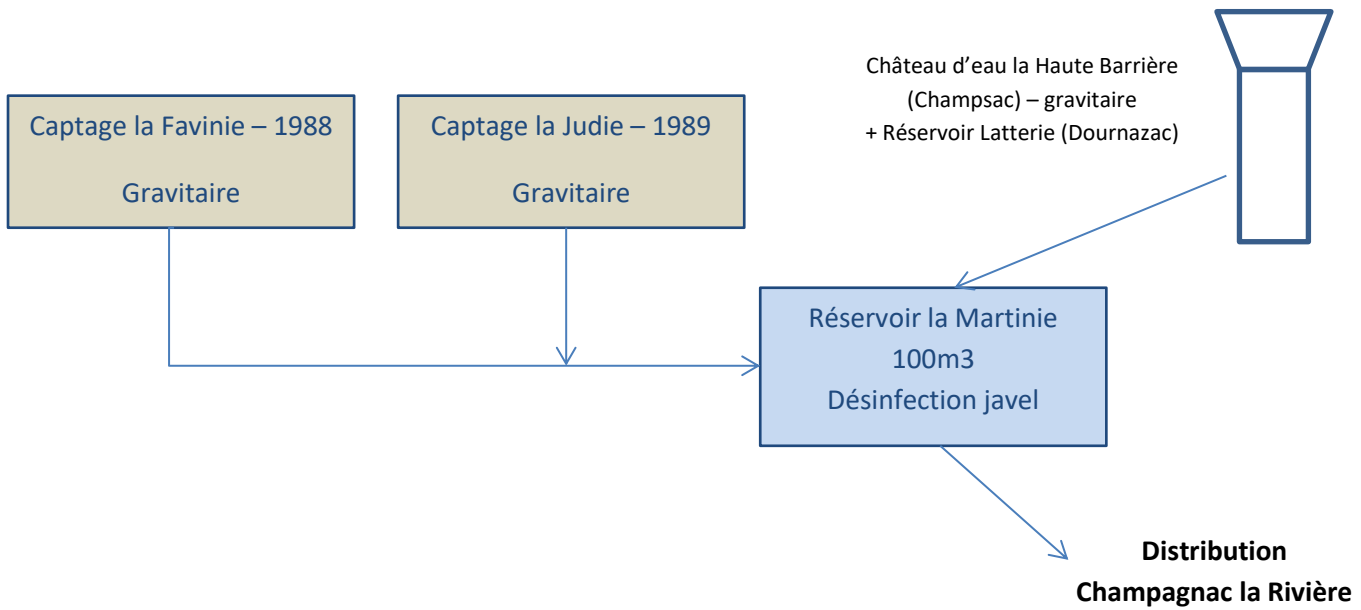
Ressources	Date du rapport hydrogéologique	Date arrêté préfectoral
Puits des Courrières	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Puits des Ribières	10 août 2012	30 juin 2014
Captage de Montvallon	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Captage la Richardie	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Forage de Nailhac	1 août 1993	22 avril 1996
Captage les Pradelles	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Forages des Liades	6 juillet 2005	19 novembre 2007
Captages de Vergnolas (1&2)	1 août 1993	22 avril 1996
Captages de Négrelat (3&4)	1 août 1993	22 avril 1996
Captages de Latterie		
Captages de la Favinie	1 août 1993	22 avril 1996

V- Les ouvrages

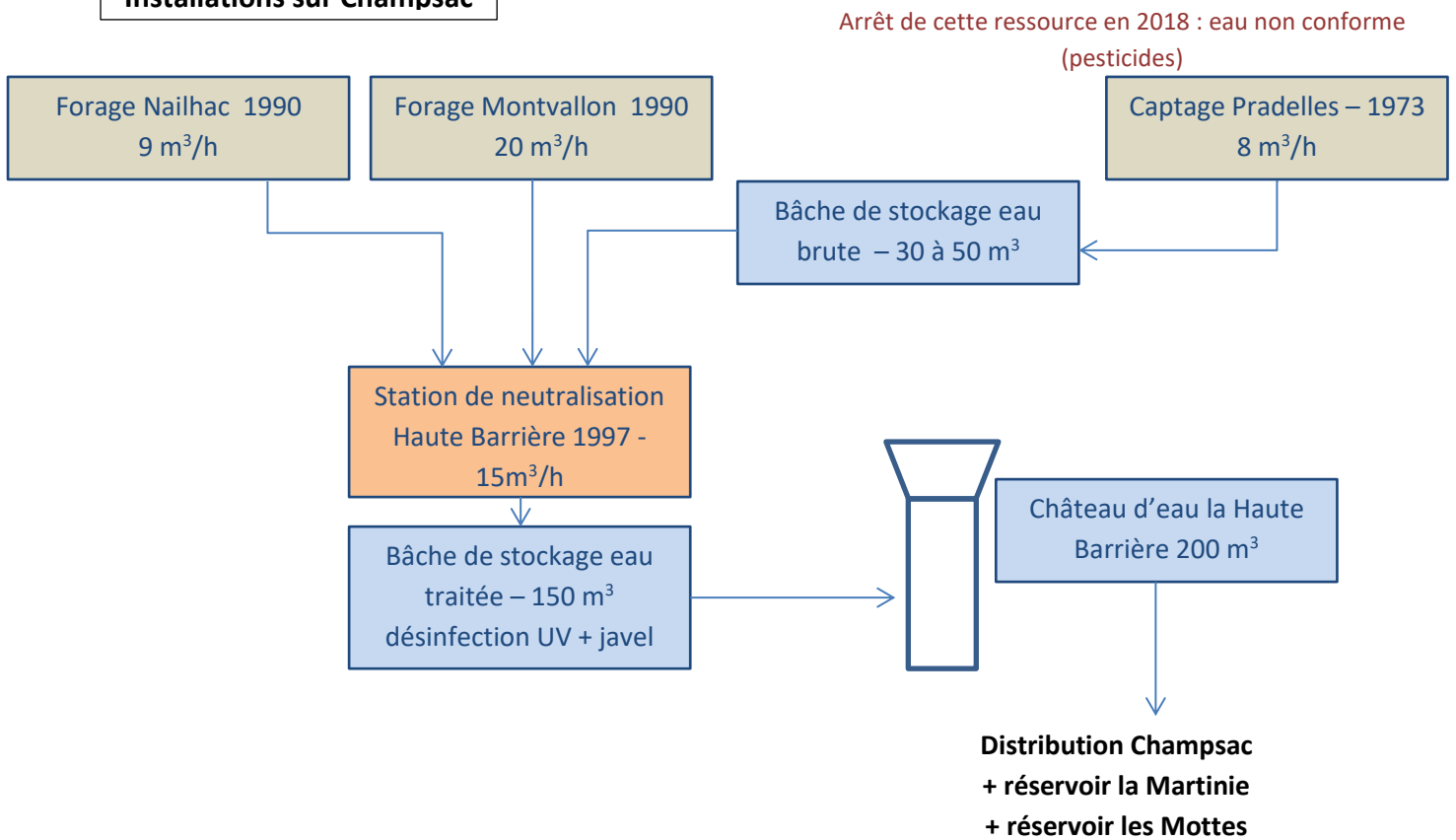
1- Les installations de production et de stockage

Le service est composé de **6 stations de neutralisation et 1 station de désinfection**. Toutes ces stations sont **télé-surveillées**. Il existe également 18 points de stockage avec une capacité de stockage totale de **3 000 m³**.

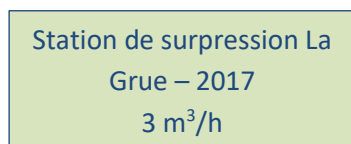
Installations sur Champagnac la Rivière



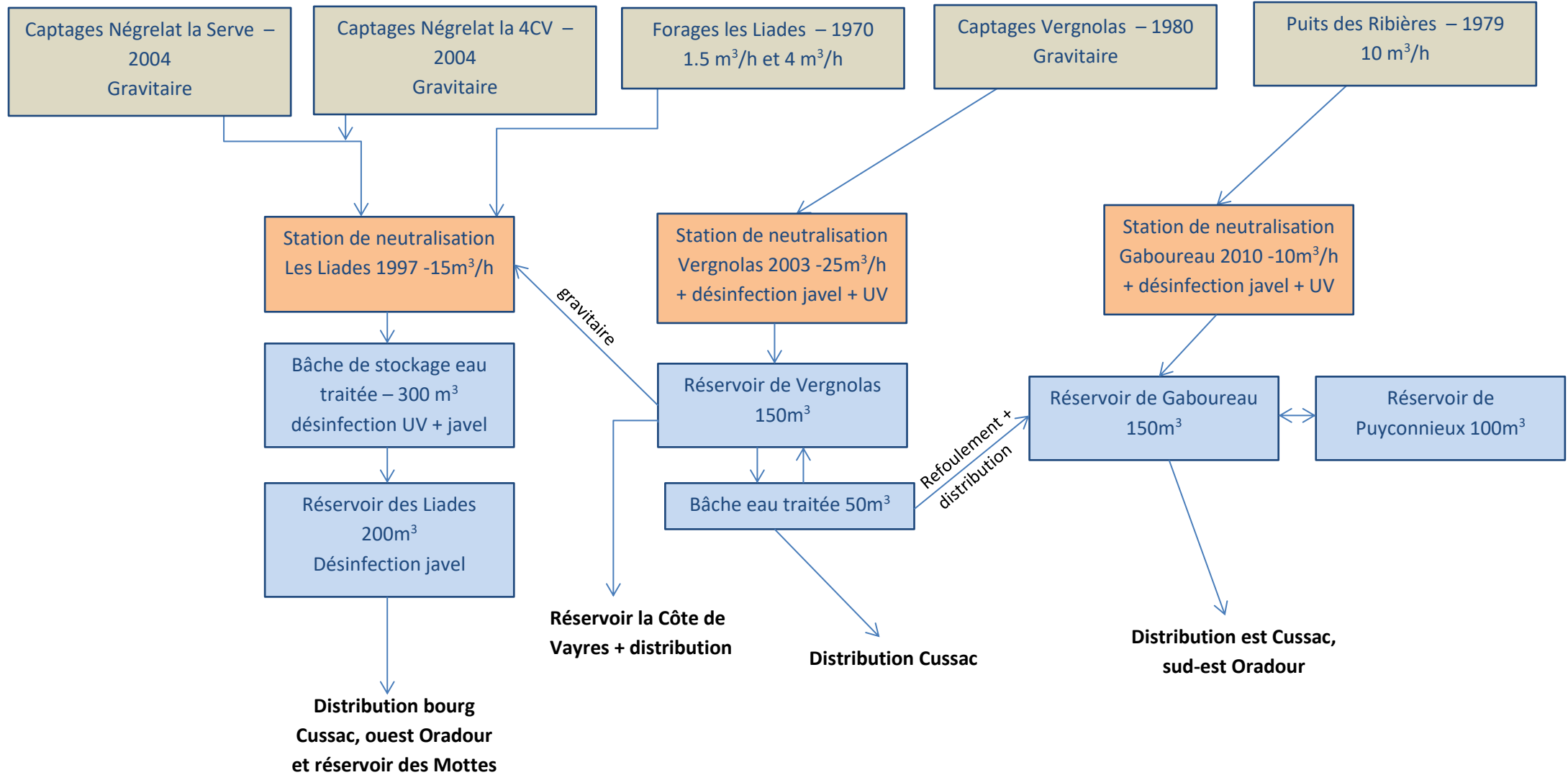
Installations sur Champsac



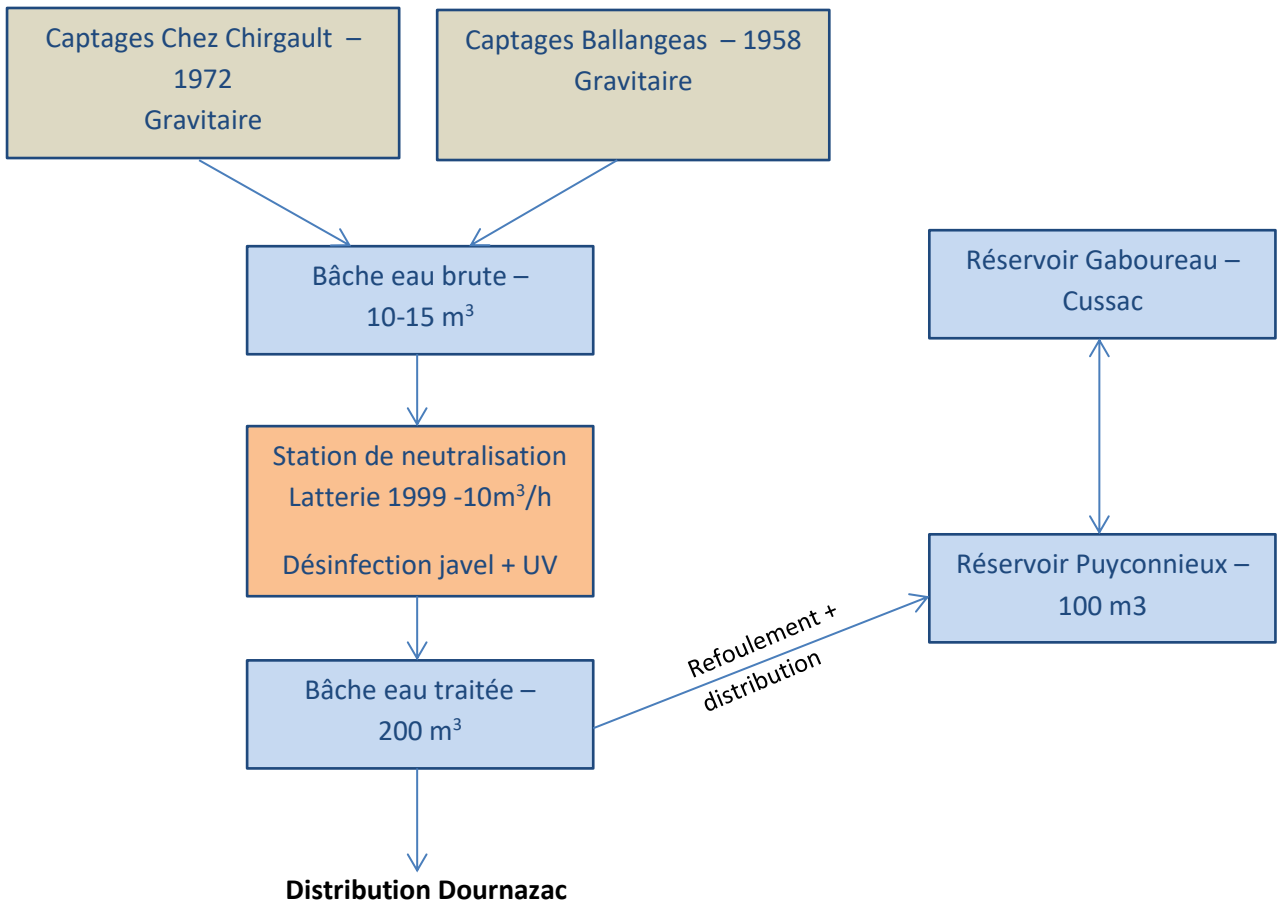
Installations sur Chéronnac



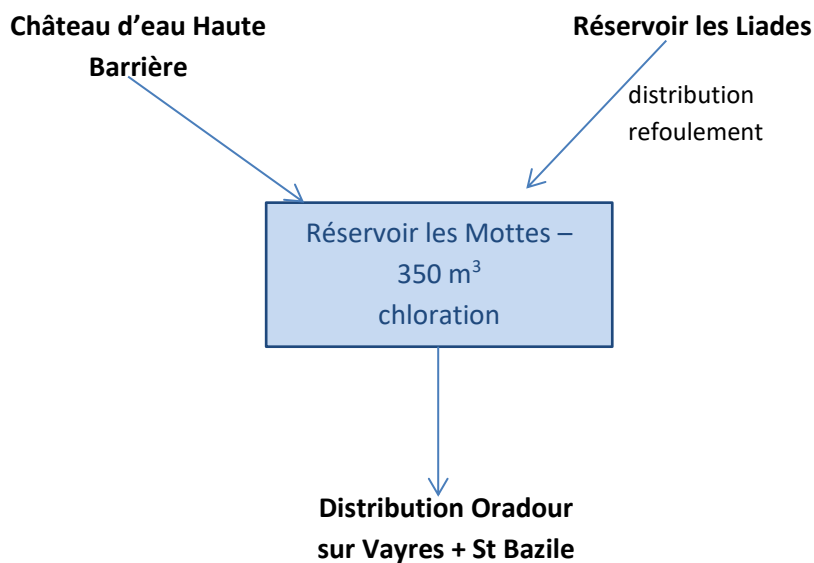
Installations sur Cussac



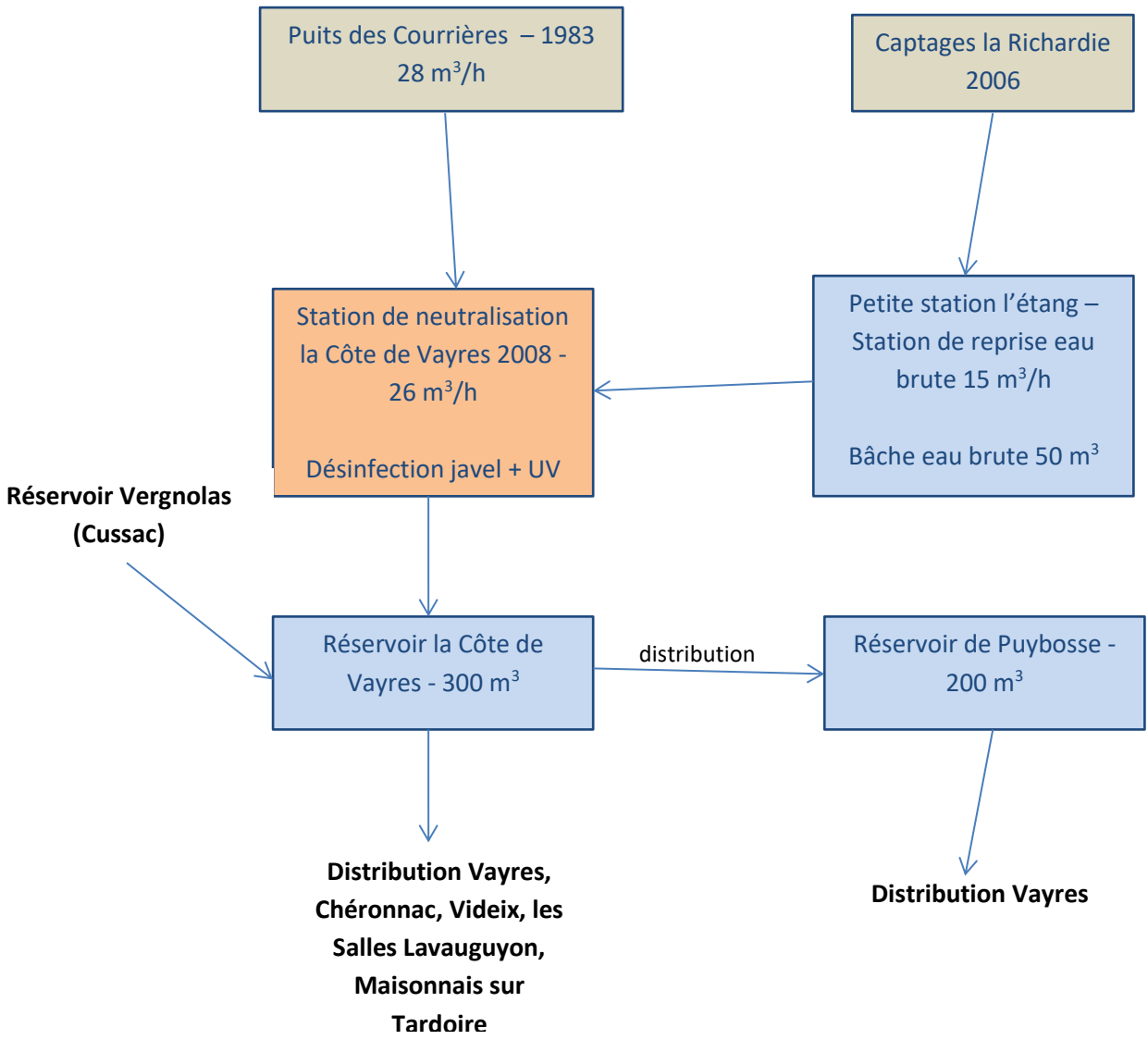
Installations sur Dournazac



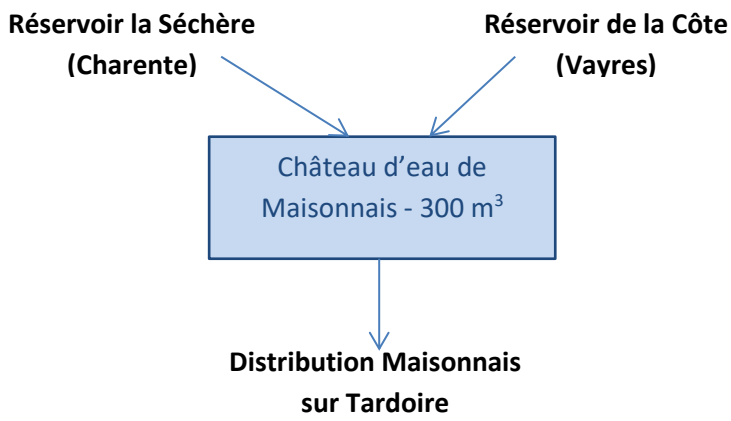
Installations sur Oradour sur Vayres



Installations sur Vayres



Installations sur Maisonnais sur Tardoire



2- Les canalisations

Le linéaire total de canalisation sur le territoire du Syndicat représente un peu plus de **470 km** de réseau pour l'année 2023. La répartition entre les communes est la suivante :

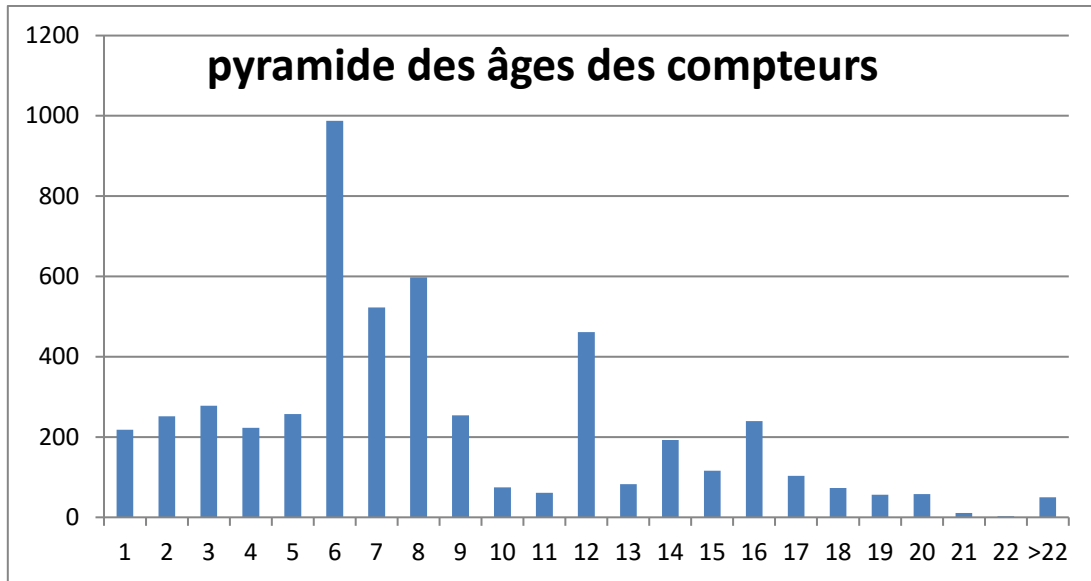
Commune	Linéaire de réseau en 2023 (km)	Pourcentage du linéaire de réseau	% du linéaire posé en domaine privé (estimation)
Champagnac-la-rivière	41,7	8,8 %	9,8
Champsac	52,6	11,1 %	5,3
Chéronnac	28,9	6,1 %	3,5
Cussac	63,5	13,4 %	15,4
Dournazac	55	11,6 %	9,5
Les Salles Lavauguyon	17,9	3,8 %	3,9
Maisonnais-sur-Tardoire	39,5	8,3 %	4,1
Oradour-sur-Vayres	78,3	16,5 %	1,8
Saint-Bazile	12,5	2,6 %	16,8
Vayres	56,7	12 %	11,3
Videix	20,9	4,4 %	5,7
Communes limitrophes (St Mathieu, St Auvent, Chalus, La Chapelle, Marval, Rochechouart, Gorre, Verneuil)	7,3	1,5 %	1,4
TOTAL	474,8	100 %	7,7

Plus de **80% du réseau est en PVC**, soit **393 km**. La commune d'Oradour sur Vayres se démarque par le plus important linéaire de canalisation. A noter que **1,5 % du linéaire de réseau se trouve sur des communes limitrophes** au territoire du syndicat.

Les communes de Saint Bazile, Cussac et Vayres ont un pourcentage de leur linéaire de conduites assez important posé en domaine privé. Oradour sur Vayres a un pourcentage très faible par rapport aux autres communes. Les conduites en privé sont principalement des conduites d'eaux brutes pour Cussac et Vayres, pour acheminer l'eau des différentes ressources vers les stations de traitement. Pour St Bazile, il s'agit principalement de la conduite permettant le transit entre Vergnolas et la station de la Côte de Vayres qui traverse la commune de part en part dans le domaine privé.

3- Les compteurs

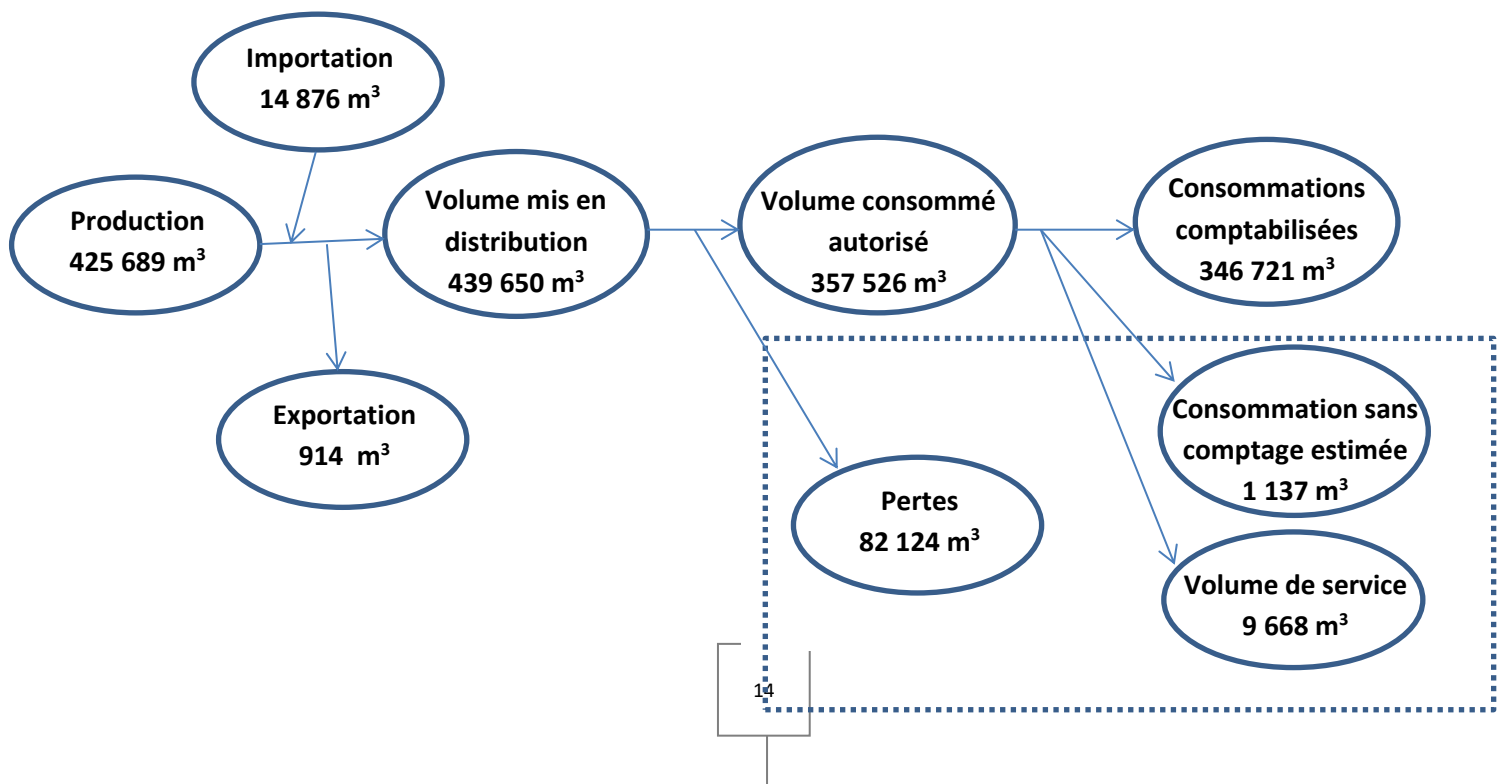
Au 31 décembre 2023, le syndicat d'eau potable Vayres et Tardoire compte 5 174 compteurs dont 5 110 avec un diamètre de 15 mm.



L'âge moyen des compteurs est de 8,4 ans. Le parc des compteurs est donc récent. Le délégataire a pour obligation de remplacer les compteurs de plus de 15 ans ; En 2023, il reste **710 compteurs âgés de 15 ans ou plus** (856 en 2022). La présence de compteurs de plus de 20 ans est expliquée par leur manque d'accessibilité (logements secondaires ou vacants), ce qui rend leur remplacement par le délégataire compliqué. 290 compteurs ont été renouvelés en 2023. **Le délégataire doit maintenir son programme de renouvellement des compteurs pour les années à venir.**

VI- Les volumes

Bilan des volumes sur l'année 2023 ; les pertes s'élèvent à 82 124 m³ sur l'année contre 94 226 m³ en 2022. Les pertes ont baissé et sont similaires aux pertes de l'année 2019 (81 319 m³).



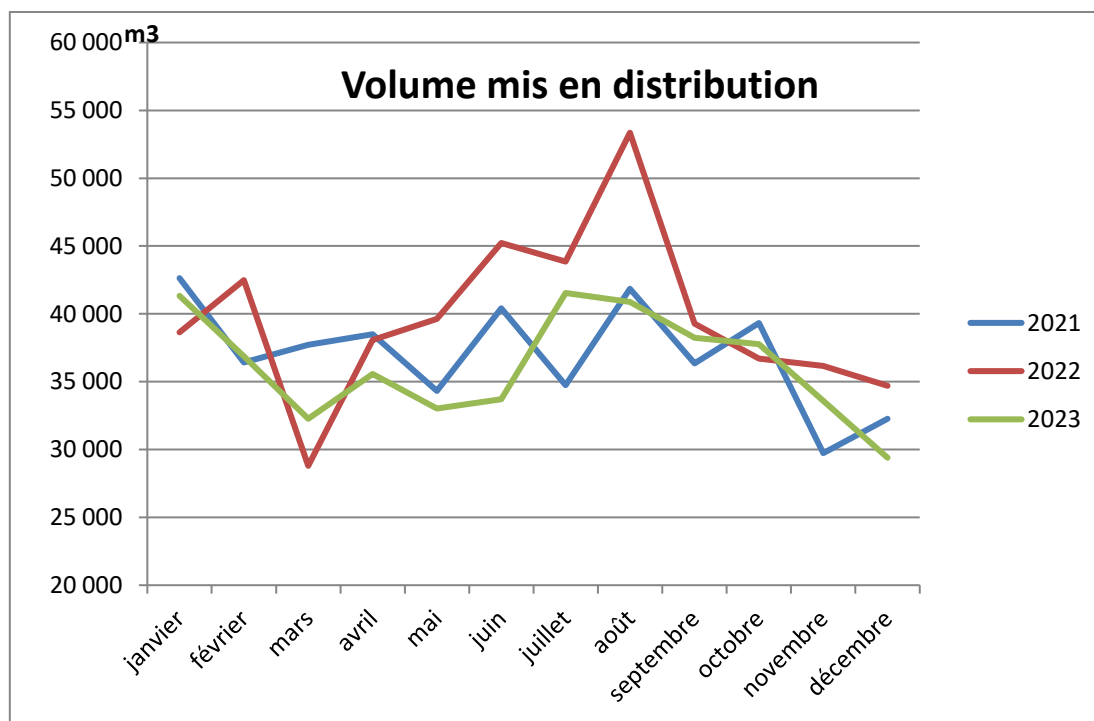
1- Les volumes produits

Volumes produits et mis en distribution des 6 dernières années :

m ³	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume produit	415 593	405 918	440 046	441 593	464 518	425 689
Volume importé	2 114	23 771	9 436	7 430	12 098	14 876
Volume exporté	19 451	94	359	4 738	4 059	914
Total volume mis en distribution	398 256	429 595	449 123	444 285	472 557	439 650
Evolution du volume mis en distribution N/N-1	+0,4%	+7,8%	+4,5%	-1,1%	+ 6,3 %	-7,5 %

En 2019, le volume mis en distribution sur l'année a augmenté de plus de 7 % par rapport à 2018 du fait de l'intégration du syndicat Val de Tardoire, syndicat qui n'avait pas de production sur son territoire. Le volume mis en distribution est en nette diminution par rapport à l'année précédente.

Le volume mis en distribution correspond au volume produit + volume importé – volume exporté.

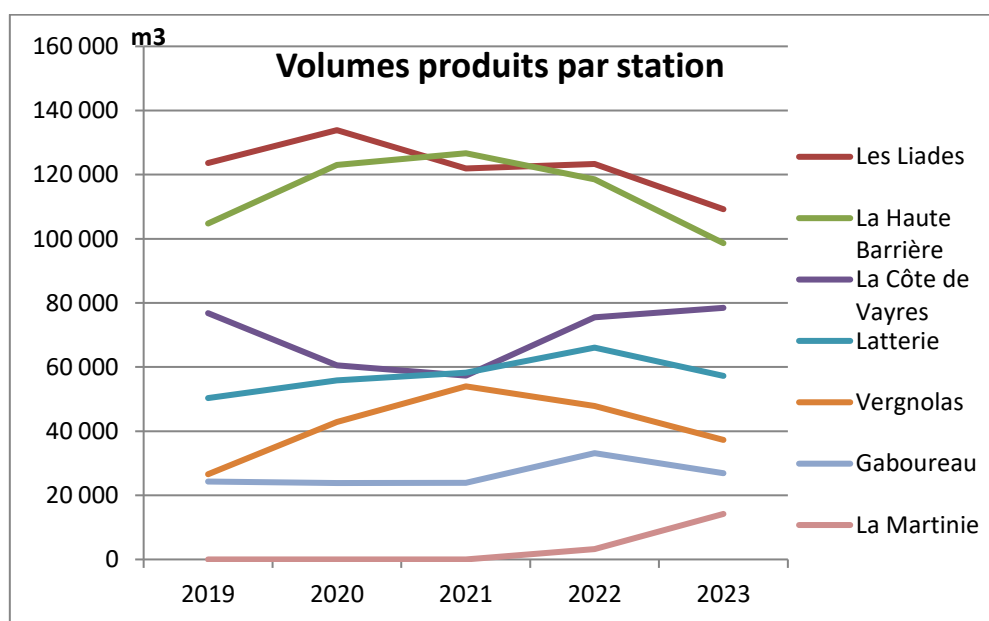


Les volumes mis en distribution sont fluctuants en fonction des mois et des années considérées. Cependant, il est possible de noter une augmentation des volumes mis en distribution en période

estivale. Pour l'année 2023, la fin d'année a été très pluvieuse, le volume mis en distribution est moins élevé que les années précédentes.

Les volumes produits par station se décomposent comme suit :

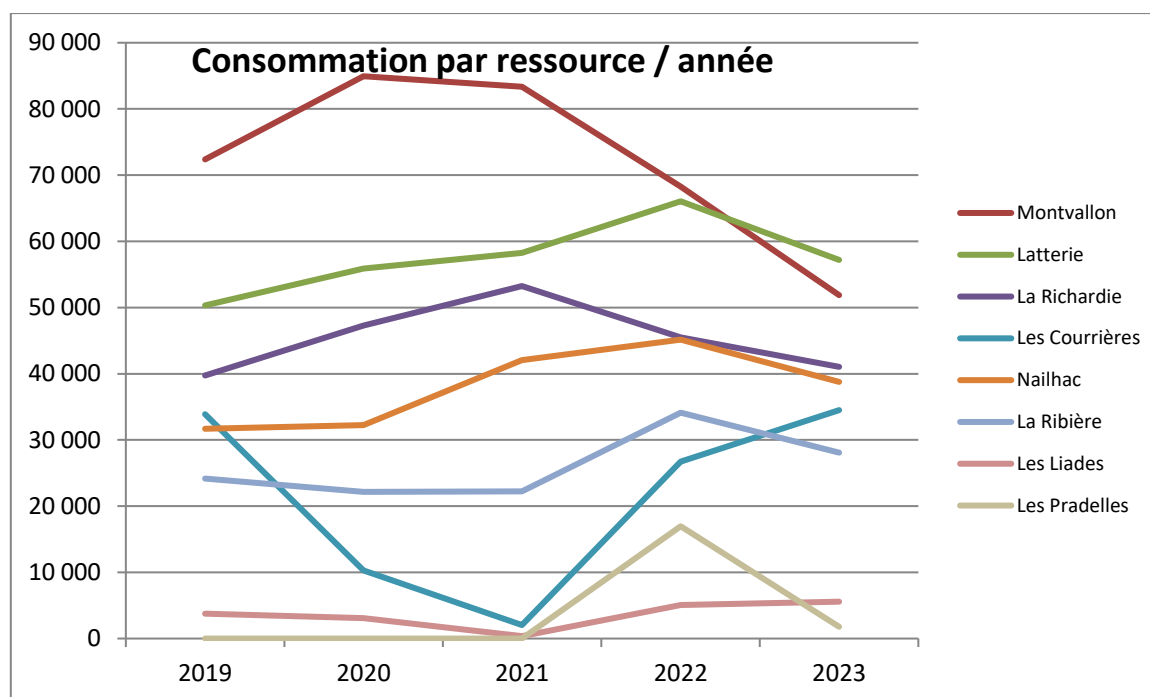
Volumes en m ³	2019	2020	2021	2022	2023	Volume moyen jour	Capacité nominale
Gaboureau	24 251	23 825	23 933	33 144	26 877	73	460
Martinie	0	0	0	3 278	14 193	39	
Les Liades	123 667	133 871	121 970	123 332	109 209	298	500
Vergnolas	26 571	42 903	53 972	47 897	37 237	102	500
La Côte de Vayres	76 754	60 510	57 315	75 509	78 454	214	520
La Haute Barrière	104 782	123 065	126 666	118 510	98 621	269	300
Latterie	50 323	55 872	58 234	66 049	57 200	156	240
Total	406 348	440 046	442 090	467 719	421 791	1 152	1 820



Les stations des Liades (Cussac) et de la Haute Barrière (Champsac) sont les deux principales sources de production, elles représentent 49% du volume produit en 2023. La station des Liades produit à elle seule 26% du volume total produit sur l'année 2023. Les deux ressources de Champagnac ont été remises en route en septembre 2022, d'où l'augmentation de la production sur la station de la Martinie. Globalement la production moyenne est inférieure à l'année 2022.

Les volumes produits pour chaque ressource les 5 dernières années sont les suivants (volumes exprimés en m³) :

Ressource	2019	2020	2021	2022	2023
Les Liades	3 768	3 079	366	5 072	5 568
Montvallon	72 373	84 937	83 371	68 275	51 875
Nailhac	31 689	32 264	42 039	45 154	38 790
Les Pradelles	0	0	0	16 963	1 796
La Ribière	24 146	22 156	22 213	34 121	28 086
Les Courrières	33 889	10 283	2 038	26 708	34 501
La Richardie	39 737	47 274	53 244	45 477	41 036
Latterie – Chez Chirgault	50 323	55 872	58 234	66 049	57 200
La Judie	/	/	/	/	/
La Favinie	/	/	/	/	/
Vergnolas	/	/	/	/	/
Négrelat	/	/	/	/	/

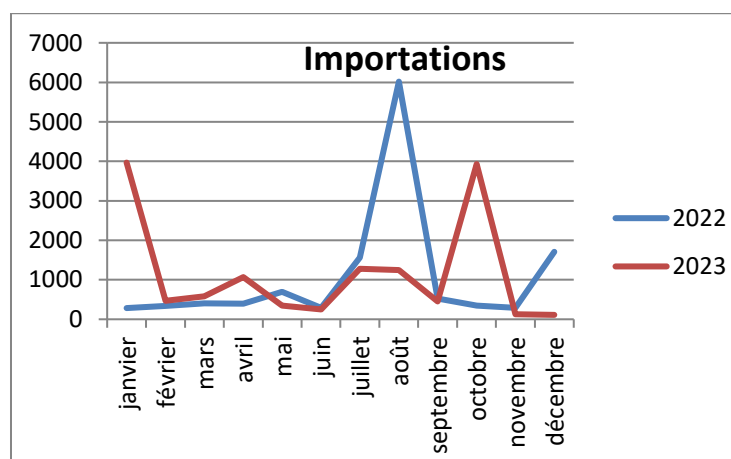
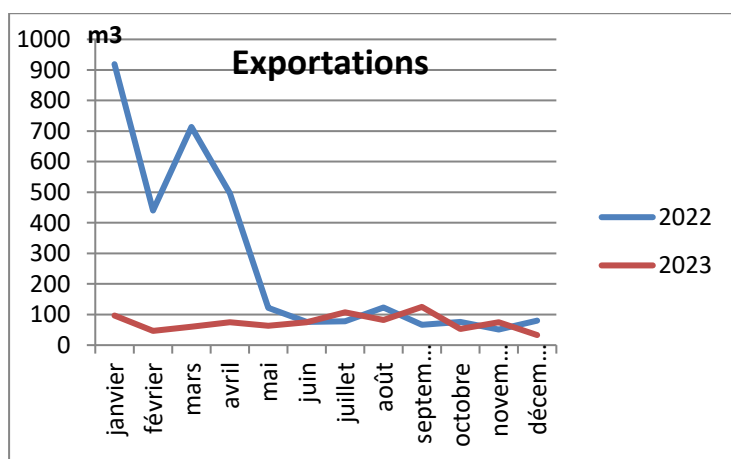


La mise en place d'un filtre CAG (charbon actif en grain) a permis l'utilisation des Pradelles durant l'été et l'automne 2022. Globalement, les ressources ont été moins sollicitées en 2023.

2- Les volumes importés et exportés

Les volumes importés et exportés pour le syndicat restent assez faibles, environ 3,5 % des volumes totaux mis en distribution. Le volume importé a été plus important en 2022 et 2023.

m ³	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume produit	415 593	405 918	440 046	441 593	467 254	425 689
Volume importé	2 114	23 771	9 436	7 430	12 852	14 876
Volume exporté	19 451	94	359	4 738	3 243	914
Total volume mis en distribution	398 256	429 595	449 123	444 285	476 863	439 650
Evolution du volume mis en distribution N/N-1	+0,4%	+7,8%	+4,5%	-1,1%	+ 7,3%	-7,5 %



L'export concerne exclusivement la vente d'eau vers la commune de St Mathieu. Cette vente sert de secours pour St Mathieu, le volume vendu est donc très variable. Celui-ci a été faible et constante pour l'année 2023. L'importation provient majoritairement de l'eau achetée à la Charente pour alimenter en partie Maisonnais sur Tardoire et Les Salles Lavauguyon. Le volume importé a été supérieur à la normale en 2023. En janvier, dans la continuité de décembre 2022 des travaux sur le château d'eau de Maisonnais ont nécessité d'acheter davantage d'eau en Charente. En octobre 2023, la pompe du captage de Nailhac est tombée en panne. En raison des délais d'approvisionnement pour une nouvelle pompe, le syndicat a acheté de l'eau pour maintenir le niveau d'eau dans le château d'eau de Champsac. L'achat d'eau via Châlus a été ouvert à cette occasion.

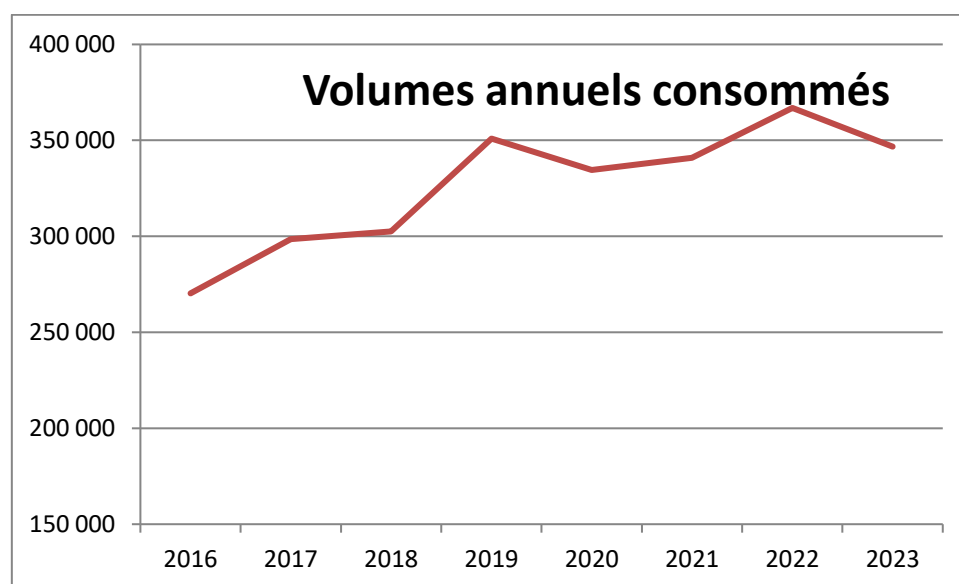
3- Les volumes consommés

Les volumes consommés par commune sont les suivants, en m³ :

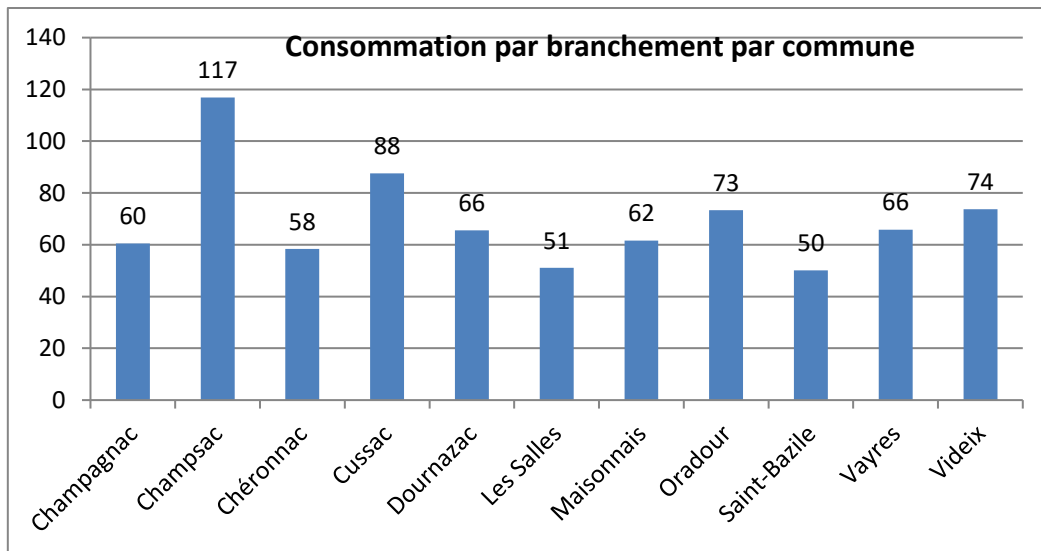
Commune	2019	2020	2021	2022	2023	Répartition	Evolution N/N-1
Champagnac-la-rivière	22 226	21 890	22 400	26 383	23 162	6,6 %	-12,2%
Champsac	47 631	49 089	51 758	51 201	52 718	15 %	+3%
Chéronnac	18 501	15 660	18 114	14 937	14 071	4,0 %	-5,8%
Cussac	70 675*	60 569	49 317	61 499	67 174	19,1 %	9,2%
Dournazac	35 544	36 748	47 386	42 957	37 186	10,5 %	-13,4%
Les Salles Lavauguyon	8 922	8 509	14 774*	11 101	7 716	2,2 %	-30,5%
Maisonnais-sur-Tardoire	21 709	19 608	22 595	22 986	19 949	5,7 %	-13,2%
Oradour-sur-Vayres	73 749	75 414	59 381	80 674*	77 742	22,1 %	-3,6%
Saint-Bazile	5 455	5 289	8 370*	5 789	5 114	1,5 %	-11,7%
Vayres	37 449	32 410	35 719	35 784	35 499	10,1 %	-0,8%
Videix	9 050	9 320	11 146	13 598	11 140	3,1 %	-18,1%
TOTAL	350 911	334 506	340 960	366 909	351 471	/	/
Evolution N/N-1	+ 13,8%	-4,67%	+1,93%	+ 7,6%		/	/

* fuites après compteurs importantes

2022 : On note une forte augmentation des consommations sur Oradour sur Vayres. Une fuite de 4 000 m³ a été recensée dans le bourg



L'augmentation des volumes consommés en 2017 s'explique par l'intégration de la commune de Dournazac. La seconde augmentation en 2019 s'explique par l'intégration du SIAEP Val de Tardoire. La consommation a diminué par rapport à 2022, mais reste cependant supérieure à l'année 2021.



Ce graphique montre la consommation moyenne par branchement et par commune sur l'année 2023. En moyenne, sur le territoire du syndicat, la **consommation par branchement est de 70 m³/an** (77 m³ en 2022). La commune de Champsac se démarque par une consommation par branchement de 117 m³/an. Cependant, cette valeur est à corréliser avec la présence de l'entreprise Delouis qui consomme à elle seule presque 15 000 m³ pour l'année 2023. Hors l'entreprise Delouis, la **consommation moyenne sur Champsac est de 79 m³/an/ branchement**, ce qui reste cohérent par rapport aux autres communes. La commune de Saint Bazile a de nouveau la plus faible consommation par branchement.

En moyenne, sur les onze communes du syndicat, il y a environ 8,4 % de branchements sans consommation (10 % l'an passé). Chéronnac détient le plus grand nombre de branchement sans consommation, 11,4 %.

A l'inverse, Champsac obtient le meilleur ratio avec seulement 6,4 % de branchements sans consommation.

VII- Tarification et recettes

1- Tarification

Les volumes consommés sont relevés annuellement. La facturation est effectuée au semestre.

La tarification est présentée synthétiquement dans le tableau suivant, au 1^{er} janvier de chaque année:

En € HT/m ³	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (1 ^{er} janvier)
Part fixe délégataire	32.37	35.06	35.84
Part variable délégataire	0.7127	0.7719	0.7892
Part fixe syndicat	30.88	31.00	31.00
Part variable syndicat	0.92	0.93	0.93
Préservations des ressources (Agence de l'Eau)	0.055	0.052	0.052
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0.23	0.23	0.23
Montant de la facture 120 m ³ (hors assainissement) TTC	309,50	320,86	323,87

Pour l'année 2023, les tarifs du syndicat Vayres et Tardoire sont restés fixes pour limiter l'augmentation générale effectuée par SAUR. L'objectif du syndicat est de conserver un prix de l'eau abordable sur son secteur tout en privilégiant les investissements.

2- Produits et charges du service – Déléataire

Le Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE) est le suivant pour l'année 2023 :

PRODUITS (en milliers d'€)	2021	2022	2023	Ecart %
Exploitation du service	408.4	418.3	444.3	+ 6,2%
Collectivités et autres organismes publics (estimation)	564.2	565.7	587.4	+3,8 %
Travaux attribués à titre exclusif	45.3	21.8	33.3	+52%
Produits accessoires	28.3	21.2	21.7	+2,3%
TOTAL	1 046.2	1 027.0	1 086.7	+ 5,8 %

CHARGES (en milliers d'€)	2021	2022	2023	Ecart %
Personnel	169.0	142.9	191.4	+34%
Energie électrique	23.9	31.8	39.4	+24%
Achats d'eau	1.6	- 4.9	6.8	+680%
Produits de traitement	6.8	12.2	7.1	-42%
Analyses	21.2	34.4	22.3	-35%
Sous traitance, matières et fournitures	33.2	33.3	52.3	+57%
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	4.4	4.4	1.7	-60%
Autres dépenses d'exploitation	93.9	97.8	137.4	+40%
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	4.8	4.2	5.9	+40%
<i>Engins et véhicules</i>	27.9	31.7	70.3	+120%
<i>Informatique</i>	43.5	42.0	44.7	+6,4%
<i>Assurances</i>	0.4	0.1	2.7	270%
<i>Locaux</i>	11.6	12.3	10.9	-12%
<i>Divers</i>	5.8	7.6	2.9	-62%
Contribution des services centraux et recherche	64.1	56.1	51.7	-8%
Frais de contrôle	3.6	0.4	4.1	1025%
Collectivité et autres organismes publics	564.20	565.7	587.4	+3,8%
<i>Part Collectivité</i>	452.10	459.8	476	+3,5%
<i>Autres organismes publics</i>	112.10	105.8	111.4	+5,3%
Charges relatives aux renouvellements	71.0	81.5	90.4	+11%
<i>Pour garantie de continuité de service</i>	19.5	27.8	31.4	+13%
<i>Fond contractuel</i>	51.5	53.7	59	+9,8%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	5.5	5.5	2.7	-51%
Pertes sur créance irrécouvrables et contentieux	6.4	1.6	11.5	+718%
TOTAL	1 068.8	1 062.7	1 206.3	+13.5 %

RESULTAT	- 22.6 k€	- 35.7 k€	-119.6 k€	
-----------------	-----------	-----------	-----------	--

De manière générale, les produits d'exploitations du service ont augmenté, de même que les charges. Le résultat annoncé par le délégataire est négatif de 119,6 k€ pour l'année 2023. Il est à noter que le délégataire annonce une perte depuis 2015, avec notamment une forte perte pour l'année 2023.

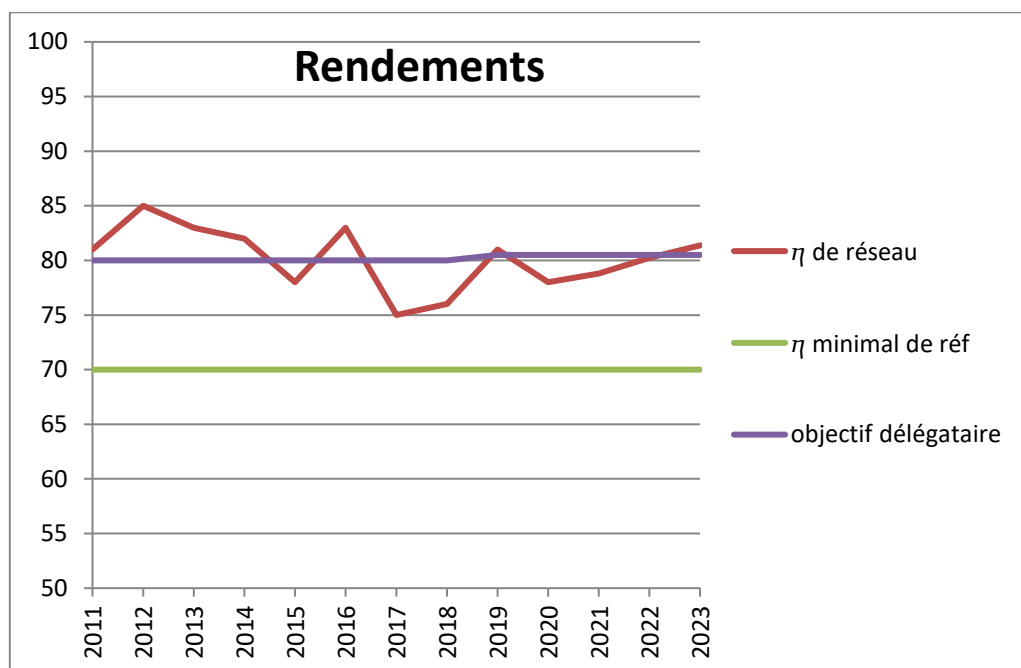
VIII- Performance du service

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs de performance sont synthétisés dans le tableau suivant :

Indicateurs de performance	2021	2022	2023	Evolution
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé (nb/milliers d'hab)	7.75	7.85	7.61	
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 (jrs)	2 (jrs)	2 (jrs)	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture de ces branchements (%)	97.75	97.63	97.01	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (paramètres microbiologiques) %	100	100	100	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (paramètres physicochimiques) %	75.4	90.7	98	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,66	1	1,2	
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jr)	0.59	0,62	0,54	
Indice linéaire de perte en réseau (m³/km/jr)	0.55	0.55	0,47	
Rendement du réseau de distribution (%)	78.79	79.32	81,36	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (%)	108	118	118	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	NR	NR	NR	NR
Indice d'avancement de la protection de la ressource (%)	80	80	80	
Taux de réclamation (pour 1000)	0.99	1,61	2,73	
Existence d'un système de mémorisation des réclamations écrites reçues (O/N)	O	O	O	O
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle (O/N)	O	O	O	O
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,79	1,5	2,8	
Montant des impayés au titre de l'année N-1	17 519.68	15 901,40		
Existence d'une CCSPL	N	N	N	N
Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	NR	NR	NR	NR
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€)	0	219	142	
Obtention ISO 9001	O	O	O	O
Obtention ISO 14001	O	O	O	O
Liaison du service à un laboratoire accrédité	O	O	O	O
Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	6 600	6 600	6 650	
Prix de l'eau au m3 TTC pour 120m3 au 1 ^{er} janvier	2,60	2,67	2,75	

Le graphique suivant retrace les différents rendements depuis 2011 : le rendement de réseau, le rendement minimal de référence de 70 %, ainsi que l'objectif de rendement du délégataire stipulé dans le contrat de DSP.



Depuis 2011, le rendement de réseau est compris entre 75 et 85 %. En 2023, le délégataire annonce un rendement légèrement supérieur à 80,5 % (81,36%). **Le contrat stipule un engagement sur l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) qui est respecté pour 2023.**

$ILP = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365$

1- Qualité de l'eau

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'un autocontrôle par l'exploitant, renforcé par un contrôle sanitaire de l'ARS dont la fréquence et le type d'analyses sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les articles 1321-1 à 1321-68 du Code de la Santé publique fixent deux niveaux d'exigence sur la qualité de l'eau :

- Limite de qualité : valeur limite à respecter, tout dépassement entraîne une non-conformité de l'eau.
- Référence de qualité : il s'agit de valeurs guides plus strictes sur les mêmes paramètres ou portant sur des paramètres complémentaires. Elles permettent de préciser la qualité de l'eau au-delà de sa simple conformité. Un dépassement de ces seuils n'entraîne pas de non-conformité et l'eau reste conforme aux exigences pour tous les usages, y compris alimentaire.

Qualité de l'eau au point de mise en distribution (sortie de réservoir)

2022	ARS			SAUR		
	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité
Bactériologique	9	9	100	/	/	/
Physicochimique	16	16	100	/	/	/
Total échantillons	16	16	100	/	/	/

Qualité de l'eau distribuée : prélèvements réalisés exclusivement par l'ARS au robinet des particuliers

2022	ARS			SAUR		
	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité	Nb d'analyses	Nb conformes	% conformité
Bactériologique	66	66	100	/	/	/
Physicochimique	85	84	98	/	/	/
Total	85	84	98	/	/	/

L'eau distribuée sur le réseau du syndicat Vayres-Tardoire est conforme aux prescriptions réglementaires pour l'eau destinée à la consommation humaine par rapport aux paramètres bactériologiques.

Concernant la qualité physico-chimique :

- Quelques dépassements de limite de qualité concernant le paramètre CVM sur le réseau de certaines communes du syndicat sont à noter : les tronçons de réseau concernés devront faire l'objet d'équipement de purges complémentaires ou de renouvellement de canalisation afin de rétablir la conformité (ces dépassements ont fait l'objet de purges locales, ou réglage de purges automatiques le cas échéant, dès connaissance du dépassement).

- Il est à noter la présence du métabolite de pesticides ESA-Metolachlore sur les ressources Côte de Vayres et Haute Barrière. La limite de qualité de ce métabolite a été relevée à 0,9 µg/L suite à l'avis de l'ANSES du 30/09/2022 sur la non-pertinence de ce métabolite. Le syndicat considère cependant que le traitement est nécessaire, une première tranche de travaux a commencé en 2023.

2- Service à l'utilisateur

Saur est certifié ISO 9001 norme orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'Entreprise. Le site internet de la Saur permet à tout abonné d'accéder à ses informations, gérer son compte et contacter le délégataire.

Les réclamations écrites reçues sont enregistrées par le Délégataire. Pour l'année 2022, Saur fait état de **36 réclamations au total**. Le syndicat a quant à lui, reçu **2 réclamations écrites** qui ont été transférées au service facturation du délégataire (contre 6 en 2022).

L'objet des réclamations se détaille comme suit :

Motifs de réclamation	2021	2022	2023
Facturation / encaissement	24	18	25
Produit	15	12	3
Qualité de service	20	17	8
Total	59	47	36

Les réclamations sont en baisses par rapport à l'année précédente. Les abonnés font régulièrement part de l'indisponibilité du service clientèle SAUR.

3- Gestion technique, patrimoniale et financière du délégataire

Les interventions sur le réseau concernent 25 fuites / casses réparées sur conduites (19 en 2022) et 19 fuites/casses réparées sur branchements (25 en 2022). Le nombre d'intervention a été identique en 2023 que l'année précédente. Le délégataire SAUR a réalisé 23 campagnes de recherches de fuites en 2023. Ces recherches ont permis de trouver 13 fuites.

La gestion patrimoniale est correcte sur le territoire du syndicat. L'ILP (l'indice linéaire de pertes en réseau) reste constant cette année, il est de 0.47 m³/km/jr. Le rendement de distribution s'est amélioré cette année.

Le renouvellement des réseaux est précisé dans le tableau suivant :

Année	Linéaire renouvelé (m)	Linéaire total (m)	Pourcentage renouvelé (%)
2019	6 360	466 075	1,36
2020	650	472 473	0,14
2021	7 400	472 312	1,56
2022	9 960	472 804	2,10
2023	5 100	474 485	1,07
		Moyenne	1,24 %

Le taux moyen de **renouvellement au niveau national est de 0,87 % au 1^{er} janvier 2023 sur les 5 dernières années**. Le syndicat se situe donc au-dessus de la moyenne nationale. Le syndicat doit poursuivre ses efforts pour maintenir ce taux supérieur à 1%. **L'objectif serait de renouveler au moins 4,7 km de réseau par an**. En raison de la crise sanitaire, le taux de renouvellement a été faible en 2020, mais a augmenté ces trois dernières années.

Le montant des impayés de l'année 2022 est de 29 799,84 €, ce qui représente un taux d'impayés de 2,8 % sur les bases du montant facturé. Ce montant est très supérieur à celui de 2021.

4- Travaux d'investissements

Le bilan des travaux réalisés en 2023 est présenté dans le tableau ci-dessous (délégué et syndicat):

TRAVAUX	LOCALISATION	FINANCES PAR	COÛT (HT)	NATURE
Investissement	Vayres	Syndicat Vayres et Tardoire	Aménagement chemin d'accès	3 726,29
	Champagnac la Rivière	Syndicat Vayres et Tardoire	Aménagement chemin d'accès	2 320
	Vayres	Syndicat Vayres et Tardoire	Filtre CAG	82 224,60
	syndicat	Syndicat Vayres et Tardoire	537 755,69	Remplacement de canalisations (CVM)
	Maisonnais sur Tardoire	Syndicat Vayres et Tardoire	30 268	Réhabilitation château d'eau
	syndicat	Syndicat Vayres et Tardoire	1 341	Matériel de bureau
Travaux Programmés dans le cadre du contrat de DSP + Garantie	Forage Montvallon	Délégué	753	Compteur eau
	Station neutra Champsac	Délégué	3 369	Pompe de lavage filtre
	Forage Nailhac	Délégué	2 158	télésurveillance
	Forage Nailhac	Délégué	5 760	Coffret électrique
	Station neutra Gaboureau	Délégué	442	UV
	Station neutra Latterie	Délégué	720	Compteur production
	Suppression la grange (maisonnais)	Délégué	893	Compteur suppression
	Station les granges (les salles)	Délégué	3 427	télésurveillance
	Forage montvallon	Délégué (garantie)	4 872	Pompe forage
	Station neutra les liades	Délégué (garantie)		UV
	Station neutra la côte	Délégué (garantie)		UV

Le montant total des travaux engagés par le syndicat en 2023 s'élève à **657 635,58 € HT**.

Le montant des travaux engagés par le délégué en 2023 s'élève à **22 394 €**, dans le cadre du renouvellement programmé et de la garantie.

IX- Conclusion et perspectives

Le syndicat note une diminution de la consommation en 2023.

Le rendement de réseau a augmenté en 2023 : le délégataire a poursuivi ses campagnes de recherche de fuites et le syndicat a continué son programme de renouvellement de canalisations. Il y a davantage de fuites sur canalisations que sur branchements. Cependant les valeurs sont à minimiser car sur les 25 réparations sur conduites réalisées, 8 sont dues à des casses réalisées par des tiers, ce qui atteste d'un réseau plutôt sain.

Le nombre de compteurs de plus de 15 ans est en baisse. Le délégataire doit poursuivre son programme de renouvellement des compteurs.

Le prix de l'eau est en légère hausse. Le syndicat souhaite maintenir son prix de l'eau fixe, en proposant un investissement équilibré chaque année.

Le bilan 2023 est bon, avec un rendement en hausse et un taux d'investissement cohérent, tant sur le renouvellement de canalisation que sur les infrastructures de traitement de l'eau potable. Cependant, le taux d'impayés est en hausse sur l'année 2023.